

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Décision n° 51/2021 SERVICE : Politiques contractuelles

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DEMANDE DE SUBVENTION DSIL A L'ÉTAT POUR LE
DÉPLOIEMENT DE NOUVEAUX OUTILS DE COLLECTE DES
DÉCHETS RECYCLABLES**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du 16 juillet 2020 du Conseil Communautaire donnant délégation au Président, notamment pour solliciter toute aide ou subvention,

DECIDE

☛ D'APPROUVER le déploiement pour un coût total HT de 542 000 € :

Nature des opérations		
	HT	TTC
Acquisition des outils	512 000.00	614 400.00
Communication	30 000.00	36 000.00
Recettes	82 500.00	
Participation DSIL sollicitée	216 800.00	
Reste à charge pour la CCES après subvention		360 100.00

☛ DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention de la DSIL pour le déploiement d'outils de collecte des déchets recyclables d'un montant égal à 40% de l'investissement HT hors participation des autres financeurs, soit 216 800 €.

Fait à Savenay, le 26 novembre 2021



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a final horizontal stroke.

Rémy NICOLEAU

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :
ET AFFICHAGE LE :
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU